

LOCUTEUR, ÉNONCIATEUR ET PRISE EN CHARGE. QUELQUES REMARQUES SUR LA POLYPHONIE EN LINGUISTIQUE

Amalia RODRÍGUEZ SOMOLINOS

U.C.M.

1. UNE THÉORIE POLYPHONIQUE DE L'ÉNONCIATION

La théorie de la polyphonie d'Oswald Ducrot n'est présentée nulle part de façon claire et définitive. Elle a été exposée à trois reprises dans Ducrot (1980), Anscombre-Ducrot (1983) et Ducrot (1984) et elle a subi un certain nombre de modifications avec le temps. La dernière version présente d'ailleurs le titre révélateur d'*Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation*.

C'est une théorie qui éclaire un certain nombre d'aspects du fonctionnement énonciatif du langage. Mais elle présente des points obscurs et des problèmes théoriques sur lesquels il est intéressant de se pencher.

C'est le linguiste russe M. Bakhtine qui a utilisé le premier la notion de polyphonie pour étudier des textes littéraires, notamment des romans, dans lesquels plusieurs voix se font entendre sans qu'aucune d'entre elles ne l'emporte sur les autres. O. Ducrot redéfinit cette notion qu'il applique non plus à des textes, mais à des énoncés.

La linguistique considère traditionnellement que chaque énoncé ne possède qu'un seul auteur, ne laisse entendre qu'une seule voix. Et cela est généralement admis comme allant de soi. O. Ducrot va remettre en cause cette idée de l'unicité du sujet parlant, qui n'est pas aussi évidente qu'on pourrait le penser. C'est ainsi qu'il a développé, comme on sait, une théorie polyphonique de l'énonciation, selon laquelle un même énoncé peut présenter simultanément un certain nombre de points de vue. Il s'agit d'une conception éclatée du sens, l'idée fondamentale de la théorie étant qu'un énoncé laisse entendre une multiplicité de voix, qui ne renvoient pas nécessairement à un être unique.

Derrière la notion très générale de sujet parlant, il faut en fait distinguer trois entités, qui présentent des statuts linguistiques différents:

1. On utilisera ce terme de *sujet parlant* pour désigner le producteur effectif de l'énoncé. La personne qui "est chargée de toute l'activité psycho-physiologique nécessaire à la production de l'énoncé" (Ducrot, 1984:189).

2. *Le locuteur L* est celui à qui renvoient *je* et les marques de première personne dans l'énoncé. C'est le locuteur qui est désigné par le sens même de l'énoncé comme le responsable de celui-ci.

3. Il y a dans un énoncé des points de vue qui ne sont pas nécessairement attribuables au locuteur. Ils sont présentés par des êtres théoriques appelés *énonciateurs*.

Le sujet parlant est un être empirique, c'est l'individu du monde qui produit effectivement l'énoncé, alors que *le locuteur* et *les énonciateurs* sont des êtres de discours.

Il n'est pas toujours facile de déterminer quel est le sujet parlant, le sujet effectif d'un énoncé. Prenons par exemple un speaker dans un journal télévisé. Peut-il être considéré comme le sujet parlant? Ou s'agit-il plutôt de la personne qui a effectivement

rédigé les textes qui sont lus à l'antenne, ou du directeur du journal? Pour donner un autre exemple, lorsque nous recevons une circulaire administrative, nous ne savons pas toujours quel est le sujet parlant: il peut s'agir de la personne qui a donné l'ordre d'envoyer la circulaire, de celle qui l'a effectivement rédigée, de la secrétaire qui l'a tapée, etc.. Ce n'est pas là un problème en tout cas dont doit se soucier le linguiste sémanticien, qui s'intéresse avant tout au sens de l'énoncé. La détermination du sujet parlant relève plutôt de la sociolinguistique ou de la psycholinguistique.

Nous avons dit que sujet parlant est le producteur effectif de l'énoncé. Notons que ce terme de *producteur* est à prendre dans un sens très général. Ce peut être la personne qui a produit physiquement l'énoncé ou encore celle qui l'a conçu, imaginé, dicté, etc.

Il arrive souvent que les propriétés constitutives du sujet parlant et du locuteur puissent être attribuées à une même personne. Supposons un dialogue simple:

(1) *Qu'est-ce que tu fais demain matin?*
Demain matin, je dois aller chez le coiffeur.

Il y a coïncidence, dans la réponse, entre le sujet parlant et le locuteur. La personne qui articule cet énoncé est à la fois désignée par *je* comme le locuteur, et c'est elle qui assume par ailleurs la responsabilité de l'assertion.

Cependant, la personne qui produit l'énoncé, le sujet parlant, n'a pas à coïncider forcément avec le locuteur, désigné par *je*, qui est le responsable de l'énoncé. C'est ce qui arrive, par exemple, lorsque quelqu'un qui est abonné à une revue reçoit un bulletin de réabonnement conçu en ces termes: "Je me réabonne à *Nom de la revue* pour 52 semaines au prix de 988FF". Cette personne, dont le nom et l'adresse sont déjà inscrits sur le bulletin, devra remplir les instructions concernant la modalité de règlement choisie et signer au bas de la page. Le locuteur *L* étant la personne désignée par *je*, il est évident qu'il s'agit ici de l'abonné. Sa signature vient par ailleurs authentifier le référent de l'embrayeur *je*, c'est-à-dire l'identité du locuteur. Le sujet parlant n'est cependant pas aussi facile à établir. S'agit-il du responsable des abonnements, d'un employé au service des abonnements, de l'abonné qui a rempli une partie du bulletin? Ce n'est pas en tout cas une question qui soit du ressort de la linguistique proprement dite.

Cette distinction entre sujet parlant et locuteur est applicable aux textes de fiction, et notamment aux romans à la première personne:

(2) *Longtemps, je me suis couché de bonne heure.*
 (M. Proust. *A la recherche du temps perdu*)

Dans un ouvrage comme *A la recherche du temps perdu*, il faudra distinguer le *narrateur*, qui est désigné par *je* dans le texte même, et qui correspond donc au locuteur du langage ordinaire, et d'autre part *l'auteur* Marcel Proust qui sera l'équivalent du sujet parlant. Le locuteur, comme le narrateur, sont des êtres de discours, ils n'ont d'existence que dans le discours même, alors que l'auteur est un être empirique, une personne qui a vécu à un moment donné.

Cette distinction se révèle encore utile dans l'analyse des slogans publicitaires:

(3) *En Rodier, j'assume.*

Il est facile de déterminer quel est le locuteur de l'énoncé, puisqu'il coïncide avec le référent de *je*. La personne que désigne ce *je* est la jeune femme dont nous voyons l'image à côté du slogan. C'est elle qui est présentée par le sens même de l'énoncé comme responsable de celui-ci. Quant au sujet parlant, il s'agit très probablement du publicitaire qui a imaginé le slogan et qui en est donc le producteur effectif.

Nous voyons que cette distinction entre le sujet parlant et le locuteur s'avère très utile pour analyser un certain nombre de phénomènes linguistiques. Elle ne suffit cependant pas à expliquer le fonctionnement énonciatif de certains énoncés.

2. UN LOCUTEUR FICTIF

Prenons un exemple classique dans la théorie de la polyphonie:

(4) *De quoi je me mêle?*

C'est là un reproche que j'adresse à quelqu'un qui fouille dans mes affaires, ou qui se mêle de ce qui ne le regarde pas. D'après la théorie de la polyphonie, le sujet parlant est la personne qui produit cet énoncé. *Je* renvoie cependant, non pas à cette personne, mais à l'allocutaire, qui est présenté par le sens même de l'énoncé comme le locuteur, et c'est à lui qu'est attribuée la responsabilité de l'énoncé. Il n'y a donc pas coïncidence entre sujet parlant et locuteur.

La distinction qu'établit Ducrot entre sujet parlant et locuteur, bien que très juste, ne suffit pas à expliquer le fonctionnement énonciatif de *De quoi je me mêle?* Je pense que le fonctionnement de cet énoncé est beaucoup plus complexe et qu'il peut être analysé plus avant d'un point de vue polyphonique.

Tout d'abord, *De quoi je me mêle?* n'est pas une véritable question, il s'agit d'un acte illocutoire indirect de reproche qui pourrait être formulé autrement. Cela équivaut en fait à *De quoi vous mêlez-vous?* ou encore *Mêlez-vous de ce qui vous regarde*. Remarquons que, dans ces deux énoncés, le locuteur coïncide bien avec le sujet parlant.

Par ailleurs, en appliquant uniquement la distinction sujet parlant/locuteur, nous n'avons pas moyen de désigner l'instance énonciative qui a effectivement produit l'énoncé, celui qui met en scène son allocutaire et lui attribue l'énoncé en question. Il s'agit également d'un être de discours, il est à l'origine de l'énoncé, qu'il prend entièrement en charge. On ne peut pas attribuer cette responsabilité au sujet parlant, qui est un être du monde. C'est ainsi que dans *De quoi je me mêle?* je proposerai d'établir deux nouveaux êtres théoriques. D'abord, le *locuteur effectif*, qui est responsable de cet énoncé, même s'il n'est pas désigné par les marques de première personne. Ce locuteur effectif, à son tour, met en scène, au moyen de *je*, un *locuteur fictif* qu'il présente

comme responsable à sa place de l'énoncé en question. On ne peut nier que le locuteur qui produit effectivement cet énoncé soit également à l'origine de l'acte de reproche qui est réalisé par l'énoncé, même s'il attribue cet acte à quelqu'un d'autre. En ce qui concerne le locuteur fictif, auquel renvoie *je* dans l'énoncé, il n'a pas produit l'énoncé, il n'en est pas responsable et ne peut donc pas le prendre en charge. Mais il est présenté au moyen de *je* comme s'il était le véritable responsable.

Ce qui est intéressant ici, c'est que le sens même de l'énoncé attribue l'origine de l'énonciation à un locuteur qui ne coïncide pas avec le sujet parlant. Il s'agit là d'un jeu énonciatif qui n'est pas explicité par le sens de l'énoncé, il est implicite, et ce n'est qu'à partir de la connaissance de la situation d'énonciation - qui parle et à qui, qui produit l'énoncé, à qui renvoie *je* - que nous sommes en mesure d'interpréter l'énoncé.

De quoi je me mêle? présente un emploi ludique du langage et des marques de première personne qui renvoient au locuteur. Cet énoncé vient subvertir la coïncidence habituelle entre le sujet parlant et le locuteur. Je ne pense pas que *je* renvoie ici à un énonciateur, puisque les énonciateurs ne sont pas désignés par *je*, c'est uniquement le locuteur qui peut être désigné par *je* dans la théorie de la polyphonie telle qu'elle a été établie par Ducrot. Il s'agit par ailleurs des propos que l'allocutaire aurait dû se tenir avant de mettre son nez dans mes affaires. Or les énonciateurs représentent uniquement des points de vue qui ne correspondent pas à des propos effectivement tenus ou qui auraient pu être tenus. Je pense donc que ce *je* ne peut renvoyer qu'à un locuteur, à un faux locuteur en l'occurrence, et non pas à un énonciateur. C'est de cet artifice, du décalage entre le sujet parlant et ce locuteur fictif que l'on tire l'acte de reproche que le locuteur effectif réalise au moyen de l'énoncé.

Voyons maintenant un exemple très similaire. Ce que je dis à quelqu'un qui me bouscule de façon peu polie:

(5) *Ôte-toi de là que je m'y mette!*

Ici le sujet parlant c'est moi, alors que *je* renvoie à la personne qui est en train de me bousculer, qui est présentée par l'énoncé même comme le locuteur. D'après la terminologie de Ducrot, sujet parlant et locuteur ne coïncident donc pas. Cet énoncé fonctionne comme *De quoi je me mêle?*, il sert également à faire un reproche, à reprocher sa conduite à quelqu'un. Le locuteur effectif de cet énoncé, coïncidant avec le sujet parlant, présente ces paroles comme si elles avaient été émises par l'allocutaire, qui est ainsi présenté de façon fictive comme le locuteur de l'énoncé. Le locuteur effectif prend entièrement en charge l'énoncé, le reproche qui est fait par l'énoncé. Et il se produit un décalage entre cette prise en charge par un locuteur effectif et le *je* qui ne renvoie pas à celui-ci. Il s'agit encore une fois d'un artifice, d'un jeu énonciatif.

Il faut distinguer, d'autre part, ces énoncés d'un autre type d'énoncés tout à fait différents. Je reprendrai ici un exemple de Ducrot: la mère qui laisse les enfants seuls à la maison et, en rentrant, trouve un vase cassé. Devant les protestations d'innocence des enfants, la mère dit:

(6) *Ce n'est pourtant pas moi qui l'ai cassé.*

Il s'agit ici également d'un énoncé réalisant un acte de reproche. Son fonctionnement énonciatif est cependant tout à fait différent. L'analyse polyphonique habituelle pour la négation polémique nous permet de voir ici un énoncé négatif qui présente deux points de vue. Un premier point de vue positif attribué à un énonciateur E1 selon lequel la mère a cassé le vase. Ce point de vue est attribué aux enfants, et le locuteur, la mère, ne s'identifie pas avec lui. Il y a par ailleurs un deuxième point de vue négatif présenté par un énonciateur E2 = "Je n'ai pas cassé le vase". Le locuteur, la mère, s'identifie à E2.

Il n'y a pas ici de problème de double locuteur, il n'y a pas de jeu énonciatif portant sur le locuteur. Il s'agit d'un énoncé négatif et d'un phénomène de polyphonie interne à l'énoncé.

La distinction sujet parlant /locuteur permet de donner la parole à des êtres qui sont incapables de parler ou à des objets inanimés.

Pour reprendre un autre exemple de Ducrot, on trouve parfois sur la porte de certains magasins en Allemagne une affiche disant:

(7) *Je ne dois pas entrer.*

Il y a à côté une petite tête de chien dessinée. Il convient d'établir ici une distinction entre le sujet parlant - possiblement le commerçant ou les autorités municipales - et par ailleurs le locuteur. C'est en effet le chien qui est le responsable de l'énoncé et c'est à lui que renvoie l'embrayeur *je*.

On peut facilement imaginer un énoncé équivalent *Les chiens ne sont pas autorisés à entrer*. Le locuteur responsable de l'énoncé n'est pas marqué ici explicitement par l'énoncé même, mais il correspond en tout cas au sujet parlant.

Je proposerai pour *Je ne dois pas entrer* une analyse polyphonique similaire à celle donnée ci-dessus pour *De quoi je me mêle?*. C'est un locuteur fictif qui est mis en place, auquel renvoie le *je* de l'énoncé. Il s'agit en fait d'une stratégie énonciative selon laquelle un locuteur produit un énoncé avec lequel il s'identifie parfaitement, mais qu'il préfère ne pas prendre en charge explicitement. Il en attribue la responsabilité à quelqu'un d'autre sans pour autant nier sa propre responsabilité. Il s'agit d'une sorte de jeu énonciatif et qui se donne comme tel dans la mesure où la mise en place d'un locuteur fictif différent du sujet parlant est évidente, même si elle n'est pas marquée explicitement.

3. DISCOURS RAPPORTÉ ET POLYPHONIE

Voyons maintenant la différence entre les énoncés analysés ci-dessus et le *discours rapporté direct*. Supposons l'exemple suivant:

(8) *J'ai rencontré Pierre hier à la Fac, il m'a dit: "Je prendrais bien un café".*

Nous n'avons ici qu'un seul sujet parlant, qui coïncide avec le premier *je*, le locuteur premier, alors que nous avons deux locuteurs différents. Il y a le locuteur du dis-

cours citant, le locuteur premier, et un locuteur second, Pierre, dont les propos sont rapportés au discours direct et à qui sera donc attribuée la responsabilité du discours cité.

Pour Ducrot il y a, dans ce cas-là, une *double énonciation*. Non seulement un discours de ce type présente deux locuteurs distincts, mais deux situations d'énonciation nettement différentes: deux temps et deux lieux de l'énonciation. Le repérage des embrayeurs du discours citant et du discours cité se fera alors différemment.

La production de l'énoncé est le fait d'un seul sujet parlant, mais le sens même de l'énoncé attribue à l'énonciation deux locuteurs distincts. L'énoncé présente explicitement l'énonciation comme du discours rapporté, c'est un échange, un dialogue entre deux locuteurs différents et signalés comme tels. Si le locuteur premier rapporte les propos de quelqu'un d'autre au discours direct, c'est pour mieux dégager sa responsabilité, il évite ainsi de prendre en charge les propos rapportés. La responsabilité en est attribuée explicitement au locuteur second. Il faut signaler que les propos rapportés ont été effectivement tenus par le locuteur second, même s'il ne sont pas reproduits de façon exacte.

Les *échos imitatifs* donnent lieu à une analyse similaire. Supposons l'échange suivant:

(9) A: - *Je veux partir.*

B: - *Je veux partir. Je suis fatigué de t'entendre dire ça.*

B reprend ici de façon littérale les paroles de A. Ce faisant, il présente dans son discours deux *je* qui renvoient à deux locuteurs différents. D'un point de vue polyphonique, ce dédoublement du locuteur est à mettre en rapport avec le discours direct.

Il s'agit là d'une forme de polyphonie essentiellement différente de celle que l'on a dans un énoncé de type *De quoi je me mêle?*, même s'il y a un certain rapport entre les deux. Il est vrai que, pour blâmer la conduite de l'allocutaire, le locuteur aurait pu lui dire:

Vous devriez vous demander: "De quoi je me mêle?"

Nous aurions à ce moment-là un phénomène de discours rapporté avec une double énonciation. Un locuteur premier rapporte les propos qu'a tenus un locuteur second. On ne peut pas cependant rapprocher *De quoi je me mêle?* et les énoncés au discours direct. Il s'agit de deux mécanismes énonciatifs absolument différents.

Dans *De quoi je me mêle?*, le locuteur met en scène de façon implicite un deuxième locuteur - un être de discours fictif - qui prend à sa place la responsabilité des propos. Il s'agit d'un jeu énonciatif, d'une façon détournée de dire quelque chose, alors que dans le cas du discours direct, il s'agit d'une citation explicite, plus ou moins exacte, de propos que quelqu'un a tenus ou aurait pu tenir. La double énonciation - le discours direct - présente par ailleurs deux locuteurs qui disent *je* tous les deux. Tandis que dans *De quoi je me mêle?*, il n'y a que le locuteur fictif qui dit *je*.

Nous concluons que le discours direct et les échos imitatifs, qui présentent une double énonciation, appartiennent à un type de polyphonie essentiellement différent des

autres phénomènes que nous analysons ici. Il convient également de les distinguer des **reprises** qui sont, elles, entièrement polyphoniques:

(10) Dorante: *Vous êtes sensible à son amour, (...) ainsi, vous ne sauriez m'aimer.*

Silvia: *Je suis sensible à son amour! Qui est-ce qui vous l'a dit? Je ne saurais vous aimer! Qu'en savez-vous? Vous décidez bien vite.* (Marivaux. *Le jeu de l'amour et du hasard*, III, 8)

Il n'est pas facile de déterminer dans une *reprise* qui est le sujet parlant: il peut s'agir de Dorante, dont les propos sont repris, ou de Silvia, qui reprend des propos d'autrui, ou des deux à la fois. Ce qui est important ici, c'est que, en reprenant les propos de Dorante, Silvia modifie les déictiques: *vous* devient *je*, tout comme *m'* devient *vous*. C'est le jeu habituel de l'alternance des rôles dans un dialogue. Dans la mesure où *je* renvoie à Silvia dans la reprise, c'est elle qui sera le locuteur, et non plus Dorante. Elle est également responsable de l'énoncé. Si Silvia reprend les paroles de Dorante sous la forme d'un énoncé exclamatif, c'est bien pour marquer un refus de ces propos, refus qu'elle prend entièrement en charge. Il y a cependant dans la reprise de Silvia le point de vue de Dorante qui est présent et c'est dans cette optique que nous pouvons parler ici de polyphonie. Puisqu'il ne peut pas y avoir de doute quant au référent de *je* dans *Je suis sensible à son amour!*, il est clair que le locuteur ne peut être que Silvia. Nous établirons alors que Silvia met en scène dans son énoncé un énonciateur E1, assimilé à Dorante, qui présente le point de vue "Vous êtes sensible à son amour, vous ne sauriez m'aimer". Silvia, quant à elle, se distancie de ce point de vue. Dans la mesure où l'on peut rapprocher ces reprises exclamatives, à valeur réfutative, des énoncés présentant une négation polémique, nous établirons également un deuxième énonciateur E2 qui présente le refus, et avec lequel Silvia s'identifie.

E1 = "Vous êtes sensible à son amour".

E2 = "Je suis sensible à son amour!" (= "Je ne le suis pas")

Un deuxième type de reprise est constitué par les *modalisations autonomiques*. Une expression est produite par un Locuteur 1 (L1) et reprise en mention par un locuteur 2 (L2). L2 intègre syntaxiquement l'expression reprise dans son propre discours, mais n'assume pas la responsabilité de son énonciation:

(11) Silvia: *Il y aura quelque chose dans ma physionomie qui inspirera plus de respect que d'amour à ce faquin-là.* Mario: *Allons, doucement, ma soeur; ce faquin-là sera votre égal.* (Marivaux. *Le jeu de l'amour et du hasard*, I,5)

Mario refuse de prendre en charge le terme repris, il en attribue la responsabilité à Silvia. Le mot est ainsi employé en mention: il n'est pas employé avec sa valeur référentielle habituelle, il se désigne lui-même, il montre sa propre énonciation. Mais le fragment de discours d'autrui est aussi employé en usage, puisque le locuteur l'intègre dans l'organisation syntaxique de son propre énoncé. Il s'agit là d'un phénomène qui relève du discours rapporté et qu'Authier-Revuz (1992) appelle modalisation autonome en discours second. On y verra également un phénomène de polyphonie, dans

la mesure où le point de vue de l'allocutaire est présenté par le locuteur dans son discours.

Ceci est à rapprocher des *îlots textuels*, les expressions entre guillemets ou en italique, qui relèvent également de la modalisation autonymique:

(12) *A Pristina, le temps est à l'orage. Prompte à invoquer la légitimité du maquis, l'armée de libération du Kosovo (UCK) tolère mal la tutelle de la KFor, la force de paix internationale déployée dans la province depuis le retrait des troupes de Belgrade. (...) L'échéance électorale de l'an 2000 contraint les "libérateurs" à ouvrir un autre front. Hashim Thaci annonce la naissance imminente d'un parti politique. (L'Express 15-9-99)*

O. Ducrot analyse ce phénomène de la façon suivante: "Le locuteur emploie, pour désigner un objet, des expressions qualifiant cet objet d'une façon que lui-même déclare inadmissible. (...) Il introduit ainsi dans sa parole des *îlots* représentant une parole ou une pensée étrangère (phénomène à distinguer du *discours rapporté* au sens traditionnel, où l'on donne explicitement pour but à l'énoncé de faire savoir ce que croit ou dit quelqu'un d'autre)" (Ducrot-Schaeffer 1995:455).

4. LES ÉNONCÉS HYPCORISTIQUES

Hypocoristique est un terme emprunté au grec qui désigne en principe un diminutif affectueux. En grec, ce sont surtout les noms qui sont hypocoristiques. En français, il s'applique aux paroles que l'on utilise pour s'adresser avec tendresse à des petits enfants ou à des animaux familiers. Ce sont là des êtres qui ne sont pas doués de parole, on s'adresse donc à eux en sachant qu'ils ne peuvent pas répondre, ce ne sont pas des interlocuteurs à part entière. C'est cette impossibilité d'un échange égalitaire qui permet la substitution du pronom *tu* de deuxième personne par *je* ou par *il*. Ce phénomène est analysé de façon purement énonciative dans Maingueneau (1991:22), nous l'aborderons ici dans une optique polyphonique:

(13) *J'ai de beaux yeux, moi!*

(14) *Il est mignon, ce toutou!*

Dans la mesure où *J'ai de beaux yeux, moi!* fait intervenir deux instances énonciatives, il se prête à une analyse polyphonique. Dans *J'ai de beaux yeux, moi!* il n'y a pas coïncidence entre le sujet parlant et le locuteur. L'embrayeur *je* renvoie en fait à l'allocutaire, qui est ainsi désigné par l'énoncé même comme son locuteur - fictif -, et non pas au producteur effectif de l'énoncé. Remarquons cependant que la personne qui produit cet énoncé le prend en charge, il est responsable de l'énoncé, tout en l'attribuant à quelqu'un d'autre. Il convient de ce fait de distinguer un locuteur effectif, qui coïncide bien avec le sujet parlant, et un locuteur fictif, identifié à l'allocutaire, à qui est attribuée la responsabilité de l'énonciation. Cet énoncé vient par ailleurs se substituer à *Tu as de beaux yeux!*, qui aurait été émis dans un échange égalitaire. A ce moment-là il y aurait coïncidence entre le sujet parlant et le locuteur.

L'analyse de *Il est mignon, ce toutou!* doit être différente. Le pronom *tu*, qui aurait été employé dans un échange égalitaire, est remplacé par *il*. L'énoncé ne renvoie pas ouvertement à un locuteur donné, il ne présente pas de marques de première personne et n'attribue donc pas explicitement à un locuteur la responsabilité de son énonciation. Sujet parlant et locuteur coïncident cependant. L'énoncé met en scène un énonciateur qui présente un point de vue, extérieur à l'interlocution, en utilisant la non-personne. Le locuteur s'identifie à ce point de vue. Mais, dans la mesure où il évite l'emploi des personnes *je-tu* et qu'il utilise la non-personne *il* à la place, le locuteur établit une distance entre lui-même et son énonciation. C'est là un procédé qui sert ici à marquer l'affectivité.

Ces deux emplois sont à mettre en parallèle avec les emplois de type *De quoi je me mêle?* ou encore *Je ne dois pas entrer*. Il s'agit pour un locuteur d'un moyen détourné de dire quelque chose en faisant semblant d'en attribuer la responsabilité à quelqu'un d'autre, à une autre instance énonciative, qu'il s'agisse d'un locuteur fictif ou d'un énonciateur. Le locuteur effectif s'identifie avec ce qui est dit dans l'énoncé, avec le point de vue présenté par l'énoncé, mais la prise en charge se fait à chaque fois de façon détournée. Le locuteur semble extérieur à la situation de discours. Au lieu de se déclarer directement responsable de ses propos, il les attribue à une autre instance énonciative. Il établit ainsi une distance entre lui-même et son énonciation qui peut servir à réaliser un reproche, une interdiction, à marquer l'affectivité, etc.

5. LES ÉNONCÉS IRONIQUES NÉGATIFS

Que se passe-t-il lorsqu'un même énoncé présente plusieurs phénomènes linguistiques relevant de la polyphonie? Est-il possible de cumuler les analyses polyphoniques? Pour répondre à cette question, Ducrot (1984:222-224) choisit l'exemple suivant: "Z a prétendu qu'il pourrait achever son article à temps, N à déclaré cela impossible. Ayant fini l'article dans les délais, Z, en le présentant à N, commente ironiquement: *Tu vois, je n'ai pas achevé l'article à temps*".

Nous pensons que l'exemple est mal choisi, dans la mesure où il cumule non seulement l'ironie et la négation, mais encore un phénomène de reprise. La solution théorique que propose Ducrot, avec des énonciateurs à deux niveaux différents, est extrêmement complexe.

Nous avons choisi d'analyser ici un *énoncé ironique négatif* plus simple - il ne présente pas de reprise - pour établir dans quelle mesure on peut cumuler l'analyse de l'ironie et celle de la négation. Supposons une situation dans laquelle deux personnes marchent dans la rue à toute vitesse, sans se soucier d'une troisième personne qui s'efforce de les rejoindre. Celle-ci leur dit:

(15) *Surtout ne m'attendez pas!*

Il s'agit d'un énoncé ironique qui présente un impératif négatif. Considérons d'abord l'analyse de l'énoncé sérieux correspondant:

(16) *Surtout ne m'attendez pas!*

D'après l'analyse que donne Ducrot (1984:222) pour les impératifs négatifs, cet énoncé sera adressé à quelqu'un qui envisagerait d'attendre le locuteur L ou qui est déjà en train de l'attendre. L met en scène deux énonciateurs qui présentent les points de vue suivants:

E1 = "Vous m'attendez" / "Vous avez l'intention de m'attendre".

E1 présente l'attente de l'allocutaire comme si elle était envisagée ou déjà commencée.

E2 = "Surtout ne m'attendez pas!"

Le locuteur, au moyen de E2, demande l'annulation de cette attente. Il s'identifie à E2, l'énonciateur du point de vue négatif, tandis qu'il donne son accord à E1.

Considérons maintenant l'énoncé ironique négatif.

(15) *Surtout ne m'attendez pas!*

D'après l'analyse canonique pour les énoncés ironiques, L met en scène un seul énonciateur E qui présente un point de vue absurde et avec lequel L ne s'identifie pas.

E = "Vous avez l'intention de m'attendre".

La non identification de L avec E n'est pas explicitée. Le point de vue de E est d'autant plus absurde que les allocutaires n'ont jamais eu l'intention d'attendre L. Le locuteur, au moyen de l'énonciateur E, leur prête cette intention de façon ironique. L'énonciateur E est ainsi assimilé aux allocutaires, tandis que L se distancie de lui. En présentant ce point de vue absurde, le locuteur marque son opposition à cet énonciateur. L'énoncé véhicule un sous-entendu de type *Attendez-moi!* ou *Vous pourriez bien m'attendre*.

L'analyse polyphonique de l'ironie suffit donc à expliquer le fonctionnement de ce type d'énoncés et elle n'est pas compatible avec l'analyse de la négation, qui n'est pas applicable ici. Signalons que la position de L envers l'énonciateur est inverse en (15) et en (16). Dans l'énoncé négatif - sérieux -, L donne son accord à l'énonciateur qui présente le point de vue positif "Vous avez l'intention de m'attendre", alors qu'il se distancie de ce même E dans l'énoncé ironique négatif. Cela vient encore prouver qu'il n'est pas possible de cumuler les deux analyses.

Le fait que cet énoncé ironique soit par ailleurs négatif n'a aucune importance. Et, en fait, cet énoncé, fonctionne comme *C'est du joli!*, qui est un énoncé ironique non négatif. "*C'est du propre!*, *C'est du joli!*: tout en faisant apparaître un énonciateur qui apprécierait de façon favorable l'état de choses dont on parle, ces expressions marquent que le locuteur a l'opinion inverse. On pourrait parler à leur propos de "polarités ironiques"" (Ducrot, 1984:221).

6. CONCLUSION

Certains énoncés - *De quoi je me mêle?*, les énoncés hypocoristiques, etc. - présentent, selon l'analyse polyphonique habituelle, une dissociation du sujet parlant et du locuteur. Pour analyser les énoncés de ce type, nous proposons d'avoir recours à deux nouveaux êtres théoriques: un locuteur effectif, qui est responsable de cet énoncé, même s'il n'est pas désigné par les marques de première personne. Ce locuteur effectif, à son tour, met en scène, au moyen de *je*, un locuteur fictif qu'il présente comme responsable à sa place de l'énoncé en question. L'origine de l'énonciation est attribuée par le sens même de l'énoncé à un locuteur qui ne coïncide pas avec le sujet parlant. Il s'agit là d'un jeu énonciatif, d'un artifice, qui permet au locuteur de dire quelque chose d'une façon détournée, tout en en attribuant la responsabilité à quelqu'un d'autre.

Le locuteur n'est pas toujours unique pour Ducrot. Il distingue un locuteur premier et un locuteur second dans les énoncés présentant une double énonciation: le discours rapporté direct, les échos imitatifs. Il s'agit là d'une forme de polyphonie particulière qui est différente des énoncés polyphoniques proprement dits.

On considèrera par contre comme polyphoniques les reprises et les modalisations autonymiques, dans la mesure où elles permettent au locuteur de présenter dans son discours les propos d'autrui au moyen d'un ou de plusieurs énonciateurs.

Nous avons finalement démontré, à partir de l'analyse d'un énoncé ironique négatif, qu'il n'est pas possible de cumuler deux analyses polyphoniques. L'analyse de l'ironie s'impose ici au détriment de celle de la négation.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE, J. C., y DUCROT, O. (1983): *L'argumentation dans la langue*, Liège, Pierre Mardaga.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1992-1993): "Repères dans le champ du discours rapporté", *L'information grammaticale* 55, 38-42; 56, 10-15.
- DONAIRE, M. L. (1998): "Los caminos del locutor. Reflexiones acerca de la polifonía enunciativa". Dans: VI Coloquio de la A.P.F.U.E., *Les chemins du texte*, Santiago de Compostela, 48-56.
- DUCROT, O. (1980): "Analyse de textes et linguistique de l'énonciation". Dans: O. Ducrot *et al.*, *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 7-56.
- (1984): *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- DUCROT, O. , y SCHAEFFER, J. M. (1995): *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- MAINGUENEAU, D. (1990): *Eléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas.
- (1991): *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.
- MOESCHLER, J., y REBOUL, A. (1994): *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.

